



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecins

Question écrite n° 7100

Texte de la question

M Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des medecins generalistes. Depuis les annees 80, la conjoncture economique et l'expansion des demographies medicales, ont entraine une pauperisation de la medecine generale. Ces difficultes des medecins generalistes sont bien sur egalement liees a l'absence de formations specifiques de medecins generalistes, a l'inexistence d'un statut propre a la medecine generale et a l'absence d'un organe d'expression specifique a ces categories. Dans ce contexte, la naissance et le developpement de la federation francaise des medecins generalistes sont un phenomene significatif. Aujourd'hui, cette federation regroupe plus de cinq mille adherents dans quatre-vingts syndicats departementaux. En vertu de l'article L 262-1 du code de la securite sociale, la federation francaise des medecins generalistes a depose le 13 novembre 1988 un dossier de demande de representativite aupres de votre ministere. Il lui demande s'il peut lui indiquer les intentions de son administration sur cette demande.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enquete de representativite prealable a la negociation et a la signature de la Convention nationale des medecins est actuellement en cours. Ce n'est qu'a l'issue de cette enquete et au vu des conclusions du rapporteur qu'il appartiendra au ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de determiner les organisations syndicales les plus representatives qui participeront a la negociation et a la signature eventuelles du texte conventionnel.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7100

Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3735